Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Marseille, 19 janvier.

Degrandes précautions militaires vien nent d'ètre prises. Le vaisseau le Louis XIV est arrivé de

Toulon, portant 26 pièces de canon et 900 hommes d'équipage. En outre, une batterie de mitrailleuses accompagnée de 150 servants, a quitté

Lyon en toute hâte.
Lemonnier, chef de la section mar-seillaise de l'Internationale, vient d'ètre

Marseille est calme.

Lyon, 18 janvier.

Les troupes de la garnison sont res tées sur pied toute la nuit dernière. Les mêmes ordres sont donnés pour ce

Voici la suite du discours de M. Leurent, député du Nord, dans la discus-sion de l'impôt sur les matières premières:

Ainsi, messieurs, je résume cette discu-Ainsi, messieurs, je résume cette discussion: la soie n'a jamais eu de drawback, le lin n'a jamais eu de drawback le coton a eu un drawback insuftisant, la laine a eu un drawback excédant le droit payé.

Maintenant, messieurs, j'arrive à une autre partie de la discussion. On vous a dit que l'impôt proposé avait fonctionné en France, qu'il avait bien fonctionné.

Ah! j'oubliais de vous dire une chose sur laquelle je dois revenir, parce qu'elle a sou

laquelle je dois revenir, parce qu'elle a son i aportance. (Plus haut.)

Je viens vous dire qu'il n'y a eu de droits élevés et de drawbacks que sur deux textiles, le coton et la laine, mais je dois ajouter que, concurremment avec ces droit élevés, nous avions alors la prohibition sur tous les produits similaires venant de l'étrance. L'industrie cotonnière et l'industrie laivaicat le monopole le plus complet

lu marché français.

La douane était investie de tous les pouvoirs pour empêcher toute introduction f auduleuse, et il n'y avait que de très rares e ceptions de fraudes. Une chose qu'il faut ben considérer : c'est que, si ce système de troits et de drawback élevés pouvait encore exister, ce serait à la condition d'avoir encore la prohibition des similaires étrangers. Si, aux taxes actuelles, résultant des tarifs vous ajoutez des surtaxes compensant les droits sur les matières, vous donnerez une prime à la fraude, qui ne s'élèvera pas à moins de 20 à 25 0/0.

Il faut reconnaître, messieurs, que rien r'est plus difficile que de garder nos frontières. Depuis Dunkerque jusqu'à Belfort, nous n'avons pas de frontières naturelles. Dans le Nord, il n'y a que les hommes du pays qui sachant où finit la France et où commence

J'ai toujours vu que, lorsqu'un droit de douane dépassait 10, 12 pour cent, il y avait une excitation à la fraude; car il se trouvd s gens qui en font le métier et qui, avec un talent diabolique, on peut le dire, inven-

tent toute espèce de ruses pour faire entier des marchaudises en contrebande.

En résumé, quand on vient parler de l'époque où les droits et les drawbacks ont existé, il faut tenir compte que, concurrenment avec cette tarification, il y avait prohibition absolue sur tous les similaires ét au-

Je crois donc que cette invocation faite au passé n'est pas de nature à agir sur vos

esprits.

J'arrive maintenant à un autre argument des re-On me dit que les textiles donneront des recettes certaines : que l'on peut compter sur une somme, soit de 90 millions, soit de 70 millions; M le ministre des finances, qui s'y connaît, porte ce chiffre à 65 millions.

Etes-vous bien surs qu'on recevra cette somme la ?

Car,enfin, j'ai refait tous les calculs qui ont

Car,enfin, j'ai refait tous les calculs qui ont été présentés ici l'autre jour par l'inoncable président de la République, et je ne suis pas l'ambé d'accord avec lui sur les résultats.

Ainsi, je ne dinai rien pour le lin. Mon honorable collègue et ami M. Joubert a trouvé, hier, une différence de 2,000,000 ou 2,500,000 francs sur les chiffres avancés. Mais j'arrive

L'entrée en France du coton est de 100 miltions de kilogrammes. C'est un chiffre rond qui facilite la discussion. Ces 100 millions de kilogrammes sont imposés de 40 cen-times; cela fait 40 millions. L'honorable président de la République a déduit le chiffre des exportations; il les a évaluées à 8 millions de kilogrammes; et, comme il faut tenir compte des déchets qui se font dans le cours de la fabrication et qui sont de 25 0/0, il est arrivé au chiffre de 10 millions de kilogrammes. logrammes, comportant un remboursement de 4 millions de francs; il ne compte donc que sur une recette de 36 millions. Eh bien sur ce chiffre, je n'ai pas rencontré de diffé-rence considérable. La différence est très mi-

Là 🜣 M. la Président de la République a trouv. S millions, j'en ai trouvé 14; mais il faut retrancher 4 millions de kilog. de l'Algérie, et je suis arrivé à 10 millions. Si l'ajoute à ces millions les 25 p. 0/0, je trouve 12 millions 500,000 fr. pour les produits exportés, c'est une différence de 2 millions 500,000 fr. A 40 centimes, c'est un million de différence. Cela n'a pas d'importance.

Mais je prends les laines, et c'est ici que le débat va être difficile et très sérieux. L'honorable Président de la République vous a dit : Il entre en France 100 millions de kilog de laines; ces 100 millions de kilog échardonnés, dégraissés, soumis au condi-tionn ment, réduits à la siccité bsolue, avec la reprise de 17 p. 100 que tout le monde adm t, donnent 45 millions de kilog. de laines imposables; à 80 centimes, cela fait 36 nillions de roce tes. Eh bien, je commence n'être pas tout à fait d'accord sur ce chife. Je trouve aux états de douanes 108 milla...., on a exporté 10 millions, reste 98 mil-lions ; mais là il faut déduire les laines de l'Algérie, les que lles ne payent pas de droit : cela fait 95 millions. Et je vous dirai que si vous mettez des droits considérables, vous verrez beaucoup de laines du maroc entrer en Algérie, puis de la venir en France, et alors les 3 millions de laines de l'Algérie pourront bien se changer en 5 ou 6 millions, comme on l'a vu qu'lques. Mais, soit : je prends le chiffre de 95 millions de laines

mme chiffre total d'introduction M. POUYER-QUERTIER, ministre des finan-

s. — Et les 10 millions de peaux ?

M. LEURENT. — M. le président de la Résublique a attribué à toutes ces laines un renement de 44 p 100. Je conteste ce chiffre. il y a ici b auconp de manufacturiers de Roubaix et de Tourcoing qui opèrent sur les taines dans des proportions extraordinaires, et m'affirment que ce chiffre de rendement tait trop élevé; car aujourd'hui les laines de la Plata viennent prendre une part considéable de l'alimentation française, et ces laiies de la Plata sont celles dont le rendeneut est le moindre, de sorte que la moyenne ndiquée qui, à une certaine époque, était uste, ne l'est plus aujourd'hui. J'ai entendu es uns dire 38, les autres 36. Moi je prends

40 pour 100. M. le président de la République arrive ar ses calculs à 45 millions de kilogrammes de laines imposables; je n'arrive, moi, par les miens, qu'à 38 millions. Le chiffre de M. président de la République équivaut à une cette de 36 million le 30,400,000 fr.

Examinons maintenant quelles quantités ont exportées, et quel doit être le draw-

M. le président d- la République, dans on discours, vous a parlé de 15 à 16 mil-ions de kilogrammes de laines exportées ous toutes les formes.

J'ai fait le relevé plusieurs fois, je l'ai fait aire par des gens compétens, car, messieurs, in député a aussi ses collaborateurs. ires.) et je suis arrivé à 31 millions de ki-ogrammes de laines exportées, soit à l'état le laine peignée, soit à l'état de déchet de laine, soit à l'état de fils de laine, soit à l'état

le tissus de tous genres. Maintenant, je retire de ces 31 millions le kilogrammes ce qui est relatif à l'Algé-ie, il y a un million : cela fait 30 millions. Si je fais pour la laine ce qui a été fait pour le coton, c'est à-dire que si je tiens compte ians une juste mesure du déchet qui se fait lans les diverses munipulations auxquelles la laine est livrée, déchet qui est aussi consitérable pour la lain que pour le coton, je dois augmenter le chiffe de 30 millions de .5 0/0, et j'arrive à 37 millions 500,000 ki-logrammes comme quantité exportée, et comme je n'ai trouvé à l'entrée que 38 mil-tions, je trouve une différence minime entre l'importation et l'exportation.

M. le ministre des finances, avec une bienveillance dont je le remercie, vient de me dire que je n'ai pas compté les peaux de mouton, et que sur ces peaux de mouton, il y a à peu près 19 millions de kilogrammes de laine qui entrent. C'est vrai : j'avoue que je n'ai pas compté les peaux de moutons. Il y aurait donc dans mes calculs une erreur de 4 millions de kilogrammes de laines imposables à 80 centimes, soit 3,200,000 francs, ce qui porterait les recettes totales de 4 à 5 millions. Ainsi, vous le voyez, si, à une certaine époque du drawback, le gouvernement a dù, aux dépens du trésor, donner des primes aux exportateurs, puisque la somme déboursée excédait la somme qu'on avait recue, ici il n'y aura pas de recettes bien con-sidérables, et ces 26 millions sur lesquels on

comptait se réduiront à quelques millions. Je sais bien comment le gouvernement vent arriver à une recette élevée; c'est là une chose extremement grave: c'est que le gou-vernement n'entend pas rembourser la tota-

lité de ce qui a été payé à l'entrée.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. —

M. LEURENT. — C'est le principe posé par tarif qui nous a été communiqué, et cela a été dit dans le discours qui a été prononcé samedi dernier. On a dit: Il entre 100 mil-lions de kilog. de laines; la France produit un chiffre égal de 100 millions, et comme un chiffre égal de 100 millions, et comme l'industrie achète, dit-on, ces laines françaises à meilleur compte, on n'entend pas ren-dre la totalité du drawback!

Voilà ce qui agite le plus notre pays dans ce moment; c'est cette insuffisance de la restitution, qui s'applique non-seulement aux laines, mais à toutes les substances que la France produit, et qui sont condamnées à avoir un drawback inférieur au droit payé...

Un membre. Excepté le coton. Un autre membre. Il ne faut pas s'en plain-

M. Leurent. - Eh bien, messieurs, je vous le demande, l'industrie peur a -elle continuer d'exister si jamais de la e la principes étaient adoptés, car il y a ce localités où l'on n'emploie que des laines étrangères!

Aussi, mon honorable ami, membre de la commission du budget, M. Gouin, qui a des attaches à la filature de Sédan, vous disait qu'à Sedan la gran la laine étrangère. l'à Sedan la grande consommation, c'était

Pour moi, je suis d'un pays de grande fabrication, et je déclare que les laines fran-çaises ne sont qu'un faible appoint : car enfin le mot laine est un terme générique, et, comme en botanique, on peut dire qu'il y a de nombreuees espèces qui viennent se grouper autour du genre. Qu'est-ce qui peut rem-placer en F.ance la laine soyeuse de la Hollande, qu'est-ce qui peut remplacer la laine luisante qui se produit en Angleterre dans deux ou trois provinces? Rien. Vous voyez bien qu'il y a certains tissus qu'on ne peut faire qu'avec des laines étrangères.

Et quelle va être la situation des manufacturi rs qui se trouvent dans cette position, et à qui on ne rendra pas ce qu'ils auront payé? Est-ce qu'ils pourront faire leurs affaires? Est-ce qu'ils le pourront surtout à une époque comme la nôtre, et d vant une conde l'Angleterre, de l'Autriche, de tous les pays du moude? Si les industriels français doivent concourir ainsi, mutilés en quelque sorte par l'insuffisance du drawback, je demande quelle sera leur position.

Passons maintenant à ceux qui emploient simultanément les laines françaises et les laines étrangères. A cet égard, on dit aux personnes qui sont très-préoccupées des in-térets agricoles : « Nous allons vous augmen-ter la laine ! » Et aux manufacturiers on dit : « Mais cette laine, vous la payerez comme s'il n'y avait pas de droit! »

Je ne sais pas, messieurs, qui on va contenter. Mais il y a une règle économique ac-ceptée de tout le monde, c'est que tous les marchés se nivellent. Ce n'était pas ainsi il y a vingt ans, quand nous n'avions pas de chemins de fer ni de télégraphes. (Très bien ! très bien !) Mais aujourd'hui, prenez quelle matière première vous voudrez, toutes ont un marché régulateur. Ce marché régulateur reçoit de tous les points du globe, et cela presque dans les vingt-quatre heures, les renseignements qui viennent le fixer sur l'état des récoltes, sur le chiffre des exporta-tions et sur les besoins des différents pays; et vous voyez tous les autres marchés secondaires se mettre d'accord avec lui. C'est la règle du commerce. (Oui! oui! — C'est vrai!)

Or, croyez-vous que les producteurs de laines qui sont en Champagne — je prends ceux-la parce qu'ils font concurrence à l'Australie, — croyez-vous que ces producteurs, lorsqu'ils sauront qu'il y a 86 centimes de lorsqu'ils sauront qu'il y a 86 centimes de droit sur la laine, ne diront pas: « Nous pouvons demander 80 centimes de plus que le cours établi à Londres. » Et si ce cours est de 6 fr. ils demanderont 6 fr. 80. Et ce-la d'autant plus que leurs produits n'ont pas de transport ni de change. Out, ils pourront les demander et il les auront, ces 6 fr. 80, parce qu'il faut que cette augmentation se produise. Je dis donc que pour ces produits faits avec la laine française ou avec la laine étrangère, il y aura nécessité de réintégrer un drawback proportionnel au droit payé sur la matière première, sous peine de voir l'industrie s'arrêter.

Je conclus de cette assertion que vous devez augmenter le chiffre de l'exportation de 20 à 25 p. 100, pour compenser le drawback et que les recettes sur lesquelles vous comptez, et qui, selon vous, devraient s'élever à 26 millions, monteront à peine à 4 ou 5 millions. Les négociants les plus larges n'ont

jamais dépassé 10 à 12 millions.

Je ne dirai rien de la soie, je ne connais pas cette industrie: mais d'après ce que j'entends dire, on voudrait appliquer à la soie le régime qu'on applique aux laines.

M. MALARTRE. — Non! Rien sur les soies

ouvrées! Une voix. - C'est une erreur !

M. LEURENT.—Eh bien, je ne crois pas que l'Assemblée soit dans cett· disposition d'esprit, même ceux qui sont favorables à l'impôt proposé par le gouvernement, de ne pas rembourser à la sortie des produits les droits qui auront frappé les matières premières à leur entrée en France. Je crois que tou-tes ces espérances que l'on fonde sur la soie s'évanouiront comme elles se sont évanouie sur les laines; et alors vous pouv z juger quel troubles vous allez porter dans cette indus trie des soies qui a toujours été exemptée de droits, et qui a toujours eu une liberté com-

plète dans ses manœuvres. Cette industrie est de celles qui fabriquer à bref délai, et qui ont, pour effectuer commandes, à peine le temps suffisant : elle expédie à grande vitesse; ses produits arri-vent au Havre au moment où le bateau à vapeur est déjà en train de chauffer ; comment ferez-vous si la douane est obligée d'intervenir pour vérifier chaque caisse. (Mouve

ments divers.)

Il ne faut pas troubler les pratiques commerciales. Chacun a droit, en France, à avoir une bonne administration, à avoir une bonne instice : l'industrie, dans la sphère de son action, a droit d'avoir la liberté de ses mou-

Il faudra pour les expéditions du con merce, comme pour les vérifications de la douane, beaucoup de personnel et de temps. Il y a, de plus, une foule de tissus qu'on est obligé de mettre dans des caisses de zinc, pour qu'ils puissent passer les tropiques, sans que leurs nuances soient altérées par le sol-il ardent de ces pays-là. Comment ferez-vous done? Il faudra avoir un douanier au moment où l'on soudera chaque caisse ce sont-là des difficultés. (Mouvements di-

Maintenant, je vais examiner si le pro-gramme qu'on s'est imposé est un programme bien rempli. On nous dit— et cet argume... est séduisant pour quelques-uns, — on nou dit: Le vétement est très imposable ; le vètement se consomme suivant les fortunes devrait ajouter qu'il se consomme suivant les climats, car, dans le Nord, on dép nse, pour le vêtement, le double de ce qu'on dépense dans le Midi; il se consomme surtout suivant les caprices de la mode. Ce qu'il y a de bon dans cet impôt, c'est qu'il a le carac tère, dont parlait Montesquieu, de se con-fondre avec la marchandise, de sorte que le contribuable le paie sans s'en apercevoir.

(La suite à demain.)

La commission des marchés.

Hier, M. Clément Duvernois a com para devant la Commission des marchés pour fournir des explications au sujet des opérations faites pour l'approvision-nement de Paris. Sa déposition paraîtra dans l'enquète qui sera publiée lorsque cette lâche immense sera accomplie.

Il n'y a pas de juge d'instruction qui puisse trouver grâce devant le public

avec lequel il est ordinairement en relation. Il en est à peu près de même pour la commission des marchés sur laquelle il a été de bon goût, dans un certain monde, même dans une certaine presse, de tomber à bras raccourcis, si on nous passe cette expression banale.

Il faul cependant convenir qu'il y a du bon dans cette commission et que, sans que l'on semble encore s'en douter, elle a déjà obtenu des résultats très-considé-

On va en juger.

Les conclusions du rapport de M. Riant,-qui a fait tant de bruit,-étaient

... Pour le département de la guerre, en particulier, il n'a existé, en réalité, pendant près de vingt ans, ni contrôle législatif ni conrôle administratif d'aucune sorte et quelques hom nes pouvaient disposer à leur gré d'une partie des ressources de la France. Dans les

de l'économie, de la moralité de tous les ordres qu'il signait. Encore bien moins s'assure-t-il que ses ord res sont exécutés. Son activité est souvent paralysée par l'inertie de ses subordonnés; son honnèteté est trahie par les agents auxquels il se confie.

Ces vices de l'organisation intérieure du ministrère se révèlent par des résultats désastreux pour le Trésor.

La commission signale hautement à l'Assemblée et au pays la grave responsabilité encourue par les divers ministres de la guerre, dans les abus qu'elle a constatés. Ces minis-tres les auralent évitéss'ils étaient restésfidèles, comme l'a fait le ministre de la marine dans des conditions presque aussi difficiles, aux règles établies

Elle signale aussi les tendances regretta-bles du ministère de la guerre à se soustraire à l'exécution des règlements, particulièrement en ce qui concerne les adjudications.

L'expérience a prouvé que le contrôle lé-gislatif ne pourrait jamais descendre dans tous les détails d'une gestion ministérielle et qu'il serait utilement préparé et complété et du li serat unement prepare et complete par un contrôle administratif; ce contrôle existe en théorie mais n'est jamais appliqué. L'article 242 du règlement d'administration publique du 3 avril 1869 porte que toutes les mesures qui peuvent augmenter directe-ment ou indirectement les dépenses du budget de la guerre ne doivent être soumises à l'approbation du ministre qu'accompagnées de l'avis motivé de la direction du contrôle et de la comptabilité. Votremission demande que la responsabilité du ministre soit liée à ce qu'on ne s'écarte jamais de cette garan-tie égale et salutaire.

Le contrôle ne doit pas être limité à l'adde l'intendance vise les pièces présentées par l'artillerie et le compte général du génie, sans vérifier les pièces, les comptes, ni les matières. Ces visa illusoires ne peuvent satisfaire la chambre. Votre commission demande que l'intendance réformée elle-même ait le contrôle réel des faits relatifs aux pièces. contrôle réel des faits relatifs aux pièces qu'elle vise. Elle demande plus. Tous les actes de l'administration militaire seraient vérifiés et appréciés désormais par un corps de contrôleurs essentiellement mobile, se transportant sur tous les points du pays, correspondant avec le ministre, lui révélant les abus et lui proposant les réformes.

Le contrôle serait exclusivement composé fonctionnaires civils. Ce serait le moyen de réserver au ministre et à la Chambre, l'opi-